Le dernier jour d'un condamné : <u>un réquisitoire contre la peine de mort</u>

A. MONTRER LA PEINE DE MORT

1) Montrer le châtiment sans le crime

La peine de mort judiciaire est au cœur du roman. Mais le romancier a volontairement résisté à l'invitation d'écrire l'histoire du condamné, ce qui empêche le lecteur de débattre sur les faits du personnage en regard de sa peine. Le condamné a commis un crime, il ne le nie pas : « Et moi qui me plaignais, moi, misérable qui ai commis un véritable crime, qui ai versé du sang ! » (Chapitre XI). Mais les circonstances du crime ne sont pas racontées ni dans le procès ni dans le chapitre XLVII intitulé « Mon histoire » où l'ellipse narrative est mise en scène par une note de l'éditeur (artifice littéraire). L'omission du meurtre et l'anonymat du personnage confèrent un aspect universel à cette histoire. Seule la peine est montrée : l'attente pénible de l'exécution et ses souffrances morales.

2) La peine de mort : un spectacle

Le choix du journal à la première personne interdit de raconter l'exécution, mais plusieurs fragments du récit donne à voir ce spectacle funèbre : la place de Grève (évoquée aux chapitres III et XIII), la foule omniprésente qui envahit le tribunal, les rues, la place de l'échafaud et la guillotine (représentée sous forme de dessin sur le mur de la prison au chapitre XI, dans une vision de l'enfer au chapitre LXI et à travers un souvenir aux chapitres XXVII et XXVIII) L'exécution est précédée d'un rite : l'exposition du condamné dans une charrette ce qui est montré dans le chapitre XLVIII.

B. L'INHUMANITÉ DE LA PEINE DE MORT

1) Le traitement du temps et de l'espace

La peine de mort est avant tout l'attente d'une mort programmée. Le récit est donc un compte à rebours. Les premiers mots sont: « condamné à mort ! » et les derniers sont « Quatre heures » qui sonnent le moment fatal. Au début, le narrateur dresse un calendrier approximatif (chapitre VIII). On sait plus tard précisément qu'à partir du chapitre XVIII le condamné entame son dernier jour.

L'espace de la prison est fermé : huis clos. La description du cachot est fort probante (au chapitre X). Le temps et l'espace accentuent donc le registre tragique en insistant sur le fait que le condamné n'a aucune issue : il est pris dans les filets du cachot et du temps.

2) Le journal intime : un plaidoyer indirect

L'utilisation de la première personne permet de suivre le condamné, de le connaître et de l'apprécier. Ce monologue intérieur permet de nous faire partager son expérience et l'identification est sollicitée.

a) Elle tue des malheureux

L'histoire du « friauche » (chapitre XXIII) montre que la criminalité résulte de la misère. En effet, cet homme est né dans la misère : orphelin à six ans, gosse de la rue, pauvre sans instruction et sans aide. Voleur pour manger, il est arrêté et condamné à 15 ans de bagne, puis son passeport « jaune » (celui des anciens bagnards) lui interdit une véritable

Mohammed Bouchriha. Lycée Ibn Sina. Marrakech. E-mail : bouchrihamed@gmail.com
Consultez le site : http://sites.google.com/site/francaislycee/

réinsertion, il vole de nouveau, est repris, condamné au bagne à perpétuité, s'évade et commet de délits de plus en plus graves jusqu'à l'assassinat d'où sa condamnation à mort.

b) Elle fait le malheur d'innocents

La guillotine ne supprime pas seulement une vie, elle détruit celle de la famille. Financièrement, les frais de l'exécution sont payés par la famille et moralement elle est déshonorée (chapitre IX).

c) Elle est inhumaine

La peine de mort est une négation de l'être humain. C'est tuer un être humain doué d'intelligence et lui provoquer une torture morale (chapitre VI).

C. UN RÉQUISITOIRE CONTRE LA PEINE DE MORT

1) Peine de mort non dissuasive

L'argument cher aux partisans de la peine de mort de l'exemple : la peine capitale dissuaderait les criminels est mis à mal. En effet, si c'était le cas, il n'y aurait plus de crime dans les pays où existe la peine de mort. Or, dans son journal, le narrateur nous explique que le cachot de Bicêtre est toujours rempli : tous les noms inscrits sur le mur en témoignent (chapitre XII). De plus, le narrateur se demande combien de personnes parmi la foule subiront le même sort que lui (chapitre XLV).

2) Peine de mort non favorable aux remords

La peine de mort serait selon ses partisans une expiation, une réparation de la faute commise. Or la perspective de la mort n'incite pas le condamné à se repentir, à regretter son crime. Le condamné quand il apprend qu'il va mourir ne pense pas à son crime, mais seulement à lui-même et il n'a pitié que de lui (chapitre XXXIV).

3) Responsabilité du pouvoir et de la société

Le pouvoir et surtout la justice sont mis en cause comme l'illustre la critique voilée de la justice au chapitre II. De plus, l'invention de la guillotine (qui doit humaniser le supplice) est critiquée au chapitre XXXIX.

De même, la société par son indifférence est coupable, car elle approuve cette mise à mort.

Conclusion:

Le roman n'est pas un texte purement argumentatif, mais c'est une œuvre engagée qui provoqua une polémique lors de sa parution. Ce roman permet d'abord de montrer la peine de mort à travers la conscience, l'intelligence et les sentiments d'un condamné pour faire ressentir l'inhumanité d'une telle peine. On peut tout de même repérer quelques arguments dans le récit et une argumentation indirecte en montrant des exemples qui réfutent les arguments des partisans de la peine de mort. Le réquisitoire est donc indirect, implicite.

Mohammed Bouchriha. Lycée Ibn Sina. Marrakech. E-mail : bouchrihamed@gmail.com
Consultez le site : http://sites.google.com/site/francaislycee/